CONFÉRENCE DE PRESSE DU 16 SEPTEMBRE 2019

DOSSIER DE PRESSE
Une rentrée sous le signe des inégalités



SOMMAIRE

Introduction - Une rentrée sous le signe des inégalités	. 3
1. DÉMOCRATISATION DE L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE (ESR)	. 4 . 4
2. MÉTIER	.6.7.9
3. REGROUPEMENT-RESTRUCTURATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE	.10
SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE 3.2.2 LES CONSÉQUENCES DE CETTE COURSE À LA VISIBILITÉ INTERNATIONAL 3.2.3 CONCLUSION 3.2.4 LES PROPOSITIONS DU SNESUP	€ 13 . 14 . 14
3.3 QUEL BUDGET DE L'ESR POUR 2020 ?	. 13

Introduction Une rentrée sous le signe des inégalités

« La tendance élitiste et austéritaire, qui a déjà conduit à une baisse de 10 % de la dépense par étudiant entre 2007 et 2017 (alors même que l'on ne parle que d'économie de la connaissance, d'innovation, etc.), risque fort de s'aggraver dans le quinquennat qui vient, si l'on en juge par certains programmes. » (Thomas Piketty, De l'inégalité en France, 18 avril 2017). Nous y voilà...

Cette rentrée marque une étape supplémentaire dans le démantèlement du service public

La ministre F. Vidal l'a affirmé haut et fort devant la CPU : le temps est venu d'aller toujours plus loin dans « l'autonomie » des établissements, pour plus de « souplesse », et de généraliser le dialogue de gestion aux établissements de plus de 2 500 étudiant.e.s. La négociation opaque sans critères nationaux objectifs deviendrait donc la norme. Déjà la baisse du financement par étudiant est une réalité et le taux d'encadrement régresse (voir l'analyse de ce sous-financement dans la partie 3.3). Les regroupements en cours, certains rendus possibles par l'ordonnance de décembre 2018, accentuent encore ce processus. Le SNESUP a d'ores et déjà exprimé la nécessité d'un moratoire pour éviter le désastre de ces expérimentations alors que la CPU réclame la généralisation de ces expérimentations à tous les établissements. faisant fi de leurs conséquences néfastes sur les personnels, les formations et la démocratie universitaires.

Cette rentrée ne sera pas celle de l'augmentation, attendue, des salaires ni des pensions

Elle est encore marquée par le gel du point d'indice et par le projet d'une « réforme » des retraites qui veut détruire les retraites publiques basées sur la solidarité et la répartition. Cette réforme favorise le développement des fonds de pension au profit des assureurs privés ; elle fait déjà présager, selon la valeur du point, une perte de 2 à 4 mois de pension. Concernant les établissements,

ceux-ci, financièrement exsangues, privilégient les vacations et les heures supplémentaires plutôt que de recruter des titulaires. En outre ces heures sont payées à un niveau indécent (le smic voire moins : une « anomalie » française !) et les emplois contractuels fleurissent avec des salaires tout aussi indécents. La précarité se généralise et touche particulièrement nos jeunes collègues. Les primes sont une fausse solution cachant la misère, puisqu'elles concerneront seulement 20 % des personnels jugés « méritants ». Quid des 80 % restants ?

Cette rentrée rime avec toujours plus d'austérité et d'inégalités

Parcoursup pérennise la sélection sociale à l'entrée dans l'enseignement supérieur : « bac pro » et « bac techno » disparaissent progressivement des amphithéâtres. L'augmentation scandaleuse des droits d'inscription pour les étudiant.e.s étranger/ère.s a amené les universités à faire de la « résistance ». Seules quatre universités selon la CPU mais sept selon le ministère ont décidé de ne pas systématiquement exonérer les étudiant.e.s étranger/ère.s des frais différenciés.Nos métiers sont bafoués : avec la baisse des volumes horaires de formation (ex. de Montpellier), les collègues sont confrontés à des choix cornéliens qui mettent à mal leur conception du métier. La dépense intérieure par étudiant.e a baissé de 10 % entre 2007 et 2017 pour tomber à environ 9 000 € en 2018. Pour la recherche, la France est en train de « décrocher » par rapport aux autres pays de l'OCDE, comme le montre la partie 3.3. ■

DÉMOCRATISATION DE L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE (ESR)

1. Démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et la recherche (ESR)

1.1 Parcoursup

A lors que les effectifs étudiants connaissent une hausse continue, avec près de 90 000 étudiant.e.s supplémentaires en deux ans, le gouvernement a choisi de ne pas augmenter les moyens d'encadrement et de confier à Parcoursup le « tri » des étudiant.e.s, selon des modalités toujours plus inquiétantes et moins démocratiques.

Le caractère partiel des données du ministère fait obstacle au bilan. Quelque 110 000 candidat.e.s en reprise d'études, inclus en 2018, ne sont plus comptabilisé.e.s. On ignore désormais le nombre d'étudiant.e.s ayant maintenu au moins un vœu malgré une réponse positive, empêchant tout indice sur leur satisfaction. De plus, le seul bilan de réussite pour 2018-2019 est celui de la filière Staps. Sur ces bases, le bilan est purement technique : le raccourcissement du calendrier ou encore l'affichage des listes d'appel ont accéléré la procédure.

Pour autant, le chiffre de 89 % de bachelier/ ière.s (hors reprise d'études) ayant reçu le 19 juillet une proposition d'admission est un bilan de façade : il montre que l'essentiel est d'obtenir une place dans le supérieur, quand bien même elle est une place par défaut. Or les listes d'attente restent longues. À Aix-Marseille il restait le 29 août plus de 1 800 vœux en attente dans 38 filières. Dans les IFSI, 31 000 places étaient proposées pour 1,5 million de candidatures! Simultanément, les 67 000 étudiant.e.s qui se sont vus acceptés par erreur au mois de mai, ou les équipes pédagogiques qui font aujourd'hui la rentrée sans connaître leurs effectifs, font les frais des dysfonctionnements de Parcoursup. L'opacité de la plate-forme est de plus en plus dénoncée et la transparence des algorithmes locaux a fait l'objet d'un projet de loi à l'Assemblée nationale cet été.

Quoi qu'il en soit, le bilan de réussite de loi ORE semble bien loin des ambitions. Le bilan des Staps montre que si le taux de réussite augmente, c'est « mécaniquement » (sic) par l'éviction des baccalauréats professionnels et technologiques. À Lyon, par exemple, le taux de bacs pro inscrits est passé de 10 % en 2017 à 1,1 % en 2019 pendant que les bacs S passaient de 41,1 % à 56,4 %. Les formations moyennes stagnent et le taux de décrocheurs en « Oui si » a augmenté de 8 % entre les deux semestres. La loi ORE ne se fonde donc pas sur une amélioration des formations, mais sur une répartition des étudiant.e.s qui restructure l'ESR. Les formations non universitaires bénéficient des flux bloqués à l'université par les capacités d'accueil (+ 3,4 %). Simultanément émerge une université concurrentielle, avec des filières déversoirs et des filières mises en tension. Ailleurs, comme à Sciences Po Paris (où des guotas sociaux ne régleront pas le problème de l'inégalité des chances à l'école!) ou dans les IFSI, une logique démocratique de concours est remplacée par une logique de sélection, dont les critères euxmêmes, par exemple pour les IFSI la priorité absolue des notes du lycée sur l'expérience médico-sociale, paraissent peu pertinents.

La manière dont se construit ce continuum bac - 3/bac + 3 fait aujourd'hui violence à une génération. On sait bien que la réussite au lycée n'est pas prédictive de la réussite dans le supérieur (et plusieurs universités refusent de classer, comme l'UPPA - sauf 6 parcours - ou Bordeaux-Montaigne). On sait bien que les capacités d'accueil décidées par un budget ne coïncident pas miraculeusement avec le nombre d'étudiant.e.s qui méritent de réussir. Mais par ces croyances infondées, on retire aux bachelier/ière.s le droit démocratique d'accéder librement à l'université, et on fait des jeunes et de leurs familles, dès la seconde, les responsables d'une trajectoire que beaucoup, par leur âge ou leur environnement social, ne peuvent pas maîtriser.

1.2 Bachelor

Le SNESUP-FSU s'oppose à la reconnaissance du grade de licence pour les bachelors et à leur délivrance par des établissements publics,

DÉMOCRATISATION DE L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE (ESR)

point d'entrée de la subordination au marché, de la sélection sociale et de l'inégalité des formations. Il défend au contraire un enseignement supérieur public non concurrentiel, gratuit et émancipateur.

Reconnaître les bachelors comme grade de licence vise à induire une confusion entre la licence et le bachelor, mettant en concurrence établissements et formations. Le bachelor est déjà aujourd'hui en concurrence avec la licence dans le domaine du commerce, du management et, plus récemment, en sciences et technologie (Polytechnique, Instituts catholiques devenus EESPIG, Arts et Métiers). Il est aussi présent en communication, dans le numérique, en sport, en architecture, dans l'hôtellerie-restauration. Au lieu de développer ces domaines de formations (licence, BTS, DUT) dans des établissements publics, l'État a choisi de les encourager dans le privé et se transforme en régulateur du marché en distribuant un label. Identifier les bachelors aux licences, c'est donc participer à la mise en place d'un marché de l'ESR.

Le SNESUP-FSU s'y oppose car cela va à l'encontre des intérêts des étudiant.e.s et de leur famille. Il rappelle que les formations de l'ESR, sans ignorer les enjeux professionnels, donnent la priorité aux intérêt de l'étudiant.e sur ceux des employeurs.

Ainsi, elles peuvent transmettre des savoirs émancipateurs, non utilitaristes, assurant aux diplômé.e.s une insertion professionnelle ou une poursuite d'études, mais aussi d'évoluer tout au long de leur carrière. Elles favorisent entre autres la construction d'alternatives dans le but de transformer collectivement la société et faire évoluer le monde socio-économique.

Au contraire, les bachelors, qui jouent l'étiquette de l'économie de la connaissance, s'adaptent exclusivement au marché du travail, faisant de l'insertion professionnelle leur principal argument marketing pour attirer les étudiant.e.s.

Les bachelors se fondent aussi sur une logique de sélection et, pour la plupart, sur l'application des droits d'inscription prohibitifs conduisant les familles à s'endetter, ce que le SNE-SUP-FSU combat pour l'université. La sélection par les performances scolaires défavorise les étudiant.e.s issus de milieux populaires. L'en-

seignement supérieur doit leur permettre d'aspirer à des métiers très qualifiés au même titre que les plus privilégiés et non les aiguiller vers des formations professionnalisantes courtes sous prétexte qu'ils partent, dès leur baccalauréat en poche, avec un handicap qu'ils ne seraient pas capables de surmonter.

Enfin, un savoir émancipateur, une indépendance académique et la liberté pédagogique sont des conditions nécessaires dont le statut du corps enseignant dans la plupart des établissements privés ne permet pas la défense. Leurs personnels sont soumis à la pression de rentabilité. Ces établissements développent des plans de marketing pour recruter « les meilleurs chercheurs » avec peu de charge d'enseignement, favorisent la bibliométrie et contribuent à un accroissement de la précarité des personnels. Reconnaître le bachelor comme grade de licence, c'est étendre aux universités ce mode de gestion piloté par les ressources humaines, que le SNESUP-FSU combat.Dans l'ESR, deux voies, difficilement discernables par les familles mais parfaitement distinctes dans les faits, sont en train de se dessiner. D'un côté, une formation visant exclusivement à fournir une main d'œuvre qualifiée, financée essentiellement par les familles et permettant de faire des bénéfices, d'un autre une formation citoyenne, incorporant la professionnalisation comme un des aspects du vivre-ensemble, mais réservée à une élite sociale, et à la marge scolaire.

1.3 Droits d'inscription

Selon le ministère, sept universités appliqueraient la hausse des droits d'inscription à hauteur de 2 770 € en licence et 3 770 € en master, mais selon la CPU, seules quatre universités n'auraient pas complètement exonéré les étudiant.e.s non communautaires (dans la limite des 10 % octroyés au président de chaque université) : Bordeaux, Orléans, Lille et Rennes-I, soit entre 5 et 10 % des 74 établissements ! Les universités font de la résistance car l'augmentation des droits d'inscription n'est pas conforme aux valeurs universalistes, émancipatrices et sociales de notre service public.

Aussi la communication du premier ministre à propos de cette rentrée pour se féliciter

DÉMOCRATISATION DE L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE (ESR)

de la progression du nombre d'étudiant.e.s étranger/ère.s (de l'ordre de 2 % - chiffre qui n'est pourtant pas encore connu au sein des universités elles-mêmes) et l'attribuer à la réussite du plan « Bienvenue en France » est quelque peu aventureuse voire mensongère! Les témoignages recueillis par plusieurs journalistes reflètent une tout autre réalité : orientation vers d'autres pays, rêves d'études supérieures brisés... En 2018, les étudiant.e.s étranger/ère.s inscrits dans les établissements en France étaient majoritairement originaires d'Afrique (46 % des 343 000 étudiant.e.s étranger/ère.s) : Maroc (38 000 étudiant.e.s), Algérie (26 116), Tunisie (12 390), Sénégal (9 407). L'annonce du Premier ministre le 19 novembre 2018 a sidéré nombre d'étudiant.e.s et de parents de la rive sud de la Méditerranée pour lesquel. le.s de telles sommes correspondent au salaire moyen annuel local.

En cette rentrée, la ministre continue de présenter cette augmentation comme une « mesure de solidarité » : ceux qui ont les moyens de payer financeraient les bourses - les bourses d'exonération- de ceux qui, bien que méritants, ne le pourraient pas... Rappelons que l'accueil des étudiant.e.s étranger/ère.s est une chance et une source de richesse pour le pays hôte et qu'il contribue également au développement des pays d'origine. La mesure a du mal à ne pas apparaître pour ce qu'elle est : un nouveau désengagement du financement de l'enseignement supérieur de la part de l'État français qui se place en 9^e position des pays de l'OC-DE quant à la part des financements publics versus celle des financements privés de l'enseignement supérieur [OCDE, « Regard sur l'éducation », 2018].

L'Université franco-tunisienne pour l'Afrique et la Méditerranée de Tunis (Uftam), troisième volet du plan « Bienvenue en France », dont les droits d'inscription s'élèvent à 9 000 dinars (2 853 €), est considérée par le SNE-SUP-FSU, par la FGESRS-UGTT, l'UGET et l'UNEF comme un outil de la marchandisation du service public de l'enseignement supérieur qui vise prioritairement à limiter l'entrée en France des étudiant.e.s africain.e.s.

Dès le mois de décembre, le SNESUP-FSU avait dénoncé cette politique, construit un argumentaire et des mobilisations. Le numéro 416 de *La VRS* (printemps 2019) a été consacré à ce sujet, « Etudiant.e.s extra-européen.enne.s : Bienvenue en France ? » : www.snesup.fr/article/etudiantes-extra-europeennes-bienvenue-enfrance-vrs-ndeg-416-printemps-2019.

2. Métier

2.1 État et perspectives critiques de l'emploi scientifique

Les taux officiels de personnels précaires dans l'ESR sont les plus élevés de la fonction publique d'État : 40 % des personnels Biatss, 30 % des personnels enseignants-chercheurs (EC) et enseignants. Ce dernier taux ignore complètement le très grand nombre d'enseignant.e.s vacataires, non recensé.e.s dans les statistiques officielles sans qui de nombreuses formations ne pourraient fonctionner. Ces dernières années, la baisse du nombre d'enseignant.e.s titulaires en période d'augmentation des effectifs étudiants des universités a aggravé la situation.

Entre 2014 et 2018 : - 4 % d'EC titulaires [base: corps électoral du CTU] Entre 2016 et 2017 : + 24 % de contractuels dits « LRU » [bilan social ESR]

Les collègues précaires sont sans défense face aux pressions qui peuvent être exercées sur eux, sous la menace du non-renouvellement de leur

La France se place au 9° rang des pays de l'OCDE quant à son financement public de l'enseignement supérieur.



Les témoignages recueillis par le SNESUP-FSU en Tunisie montrent que cette mesure entraînerait un changement dans la sociologie des étudiant.e.s étranger/ère.s.

embauche. Pour faire vivre les formations, les enseignants permanents s'épuisent à chercher et à former des non-titulaires ; ils croulent sous les heures complémen-

taires qui obèrent leur activité de recherche.

Nationalement : heures complémentaires = équivalent

de 20 000 postes d'EC

Université de Nantes, 1 560 EC titulaires : heures complémentaires + heures assurées par vacataires et contractuels = équivalent de 1 326 postes d'EC [bilan social 2017]

Les conditions de travail de toutes et tous, titulaires ou non, sont fortement dégradées. Les étudiant.e.s font les frais de cette instabilité des équipes pédagogiques. Le métier d'EC avec ses missions équilibrées d'enseignement et de recherche devient impossible à pratiquer à la suite des réformes qui incitent à faire des choix. Dans l'ESR, nous subissons depuis plus de dix ans les effets du type de mesures contenues dans la loi relative à la fonction publique. L'expérience montre que cette loi ne fera qu'empirer la situation pour les agent.e.s et le public. La situation fait écho à celles d'autres secteurs, tel l'hôpital. Elle deviendra irrécupérable sans réaction rapide. L'attractivité du métier est en berne. La baisse des effectifs étudiants en doctorat se poursuit depuis dix ans. Leur nombre est descendu à 57 896 en 2018, et devrait chuter à 52 000 en 2016, d'après les projections du SIES. Pas étonnant lorsque l'avenir offert aux jeunes chercheuses et chercheurs cumule carrières dévalorisées, rémunérations au rabais, et périodes de précarité après la thèse toujours plus longues! L'âge moyen de recrutement sur un poste titulaire d'EC s'établit à plus de 34 ans.

Le SNESUP-FSU revendique que l'État investisse dans l'ESR et abonde les dotations des établissements pour permettre l'embauche, à la hauteur des besoins constatés, de personnels titulaires. Il exige la création de 6 000 postes de fonctionnaires dans l'ESR par an pendant dix ans.

Le SNESUP-FSU s'attachera à faire de l'année universitaire 2019-2020 une année en pointe

dans la lutte contre la précarité. Il poursuivra bien sûr son engagement important dans la défense juridique des collègues non titulaires. Il revendique des mesures immédiates de déprécarisation : rémunérations décentes, droits sociaux, paiement mensuel...

2.2 Carrières et rémunérations

Carrières et rémunérations des enseignant.e.s du supérieur participent à la désaffection pour le métier. L'absence d'évolution des grilles de carrières en comparaison d'autres corps (ingénieur des ponts, administrateur civil ou territorial par exemple) est significative d'une baisse de statut social comme de l'absence de reconnaissance du diplôme de doctorat. Le gel répété du point d'indice des fonctionnaires depuis vingt-cinq ans représente la perte de trois mois de salaire par an. Les rémunérations indemnitaires n'ont en rien compensé cette perte : en moyenne, leur montant est au niveau des corps de catégorie C du ministère, et très loin de représenter 36,1 % de leur rémunération brute moyenne, situation des corps de catégorie A+ de la fonction publique,

Montant moyen indemnitaire brut annuel [bilan social ESR 2017-2018] EC et enseignants de statut 2^d degré : 2 967€

Adjoints administratifs : 2 896 € Ingénieurs de recherche : 9 456 €

La dévalorisation salariale de nos métiers se manifeste encore à travers la rémunération des heures complémentaires et vacations. Une heure TD dans le supérieur est rémunérée 41,41 € brut indépendamment du statut de l'enseignant.e. C'est moins de 10 € brut de l'heure, soit moins que le sic horaire, puisque 1 heure TD représente 4,2 heures de travail effectif, selon le ministère. Ces heures sont moins bien rétribuées que dans



Moins de 10 % des universités appliqueront cette année la hausse des frais d'inscription pour les étudiant.e.s étranger/ère.s.

les lycées et les classes préparatoires. Nous n'avons jamais eu de réponse du ministère à nos interrogations sur cette étrangeté...

Rémunération d'une heure supplémentaire effective : - d'un.e certifié.e hors-classe = 1 heure TD ; - d'un.e agrégé.e = 1,3 heure TD ; - d'un.e agrégé.e hors-classe = 1,4 heure TD ; - d'un.e professeur.e de chaire

supérieure en classe prépa =

2 à 3 heures TD.De manière similaire, les rémunérations des enseignant.e.s non titulaires sont souvent indignes de leurs qualifications, servant de

variable d'ajustement dans les politiques

d'austérité.

Université de Lorraine : modification dans le sens de la baisse de ses grilles locales de rémunération des contractuel.le.s enseignant.e.s, abandonnant la référence au traitement des certifié.e.s en pratique avant PPCR.

Les politiques ministérielles de primes au mérite (à « l'investissement », mission par mission) tentent de cacher la misère. Nous

refusons le système très inégalitaire qui en résulte et qui n'a pas d'équivalent dans les autres corps de fonctionnaires. Les évaluations liées aux primes et aux congés en nombre bien trop restreint (CRCT et nouveau congé pour enseignement) alourdissent, de plus, le travail de tous. Ces politiques réinstaurent un paiement « à la tâche » d'un autre siècle. Elles laissent penser que seule une minorité des enseignant.e.s du supérieur remplissent correctement leurs missions.

Le SNESUP-FSU revendique une augmentation générale des rémunérations des enseignant.e.s du supérieur, titulaires et contractuel.le.s, à même de reconnaître leur expertise et leurs missions. Les carrières doivent être améliorées et des dispositifs doivent être mis en œuvre pour éviter les barrages de carrière. Il est par exemple inadmissible que 25 % des maîtres de conférences partent en retraite au dernier échelon de la classe normale et qu'une grosse proportion de professeur.e.s d'université restent bloqués en 2e classe. Le principe d'une carrière parcourue sur au moins deux grades doit s'appliquer aux enseignant.e.s-chercheur/euse.s. Le SNESUP-FSU réitère ses propositions de 2017 qui visaient à introduire dans la gestion de carrière de ces corps des mécanismes similaires à ceux exis-

UNE PARTICIPATION AU SCRUTIN CNU ENTRAVÉE

Absence totale d'information comme de matériel de vote (Sorbonne Université, Créteil, Nantes)

Absence de publicité sur l'existence de professions de foi dans beaucoup d'établissements

Modalités très diverses de distribution du matériel d'une université à l'autre voire au sein d'un établissement (comme à Angers) : envoi à domicile (Paris-I, Strasbourg, Nanterre), dépôt dans une case courrier, distribution en main propre imposant un déplacement dans un service spécifique (ENS Cachan, Toulouse-II, Mulhouse, Paris -XIII, Tours), éventuellement contre signature (Paris-Dauphine, Marne-la-Vallée, Toulon, Montpellier), avec date limite (Rouen, Bourgogne), pas d'envoi prévu pour les collègues en position de congé



Le nombre d'étudiant.e.s étranger/ère.s inscrits en 2019 n'est pas encore connu, contrairement aux déclarations d'Edouard Philippe!

tant pour l'accès à la hors-classe des corps des professeur.e.s agrégé.e.s et certifié.e.s.

2.3 Indépendance et statut national

L'intégration des enseignant.e.s-chercheur/ euse.s dans la fonction publique d'État a été le moyen de leur assurer une indépendance vis-àvis des pouvoirs politiques, religieux, militaires, économiques et des puissances de l'argent, condition nécessaire pour la réalisation d'une recherche de haut niveau, au service de l'intérêt général, exercée avec responsabilité par des agent.e.s hautement qualifié.e.s, recruté.e.s sur concours. Le SNESUP-FSU défend ce statut national, facteur d'attractivité, contre les attaques répétées remettant en cause les libertés académiques et visant à mettre les enseignant.e.s du supérieur sous la coupe de responsables locaux. Il dénonce la mise sous tutelle de la justice universitaire par l'administration sous prétexte d'un mensonge éhonté sur le taux de cassation des décisions du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser). Enfin, les dysfonctionnements importants observés actuellement dans l'organisation des élections au Conseil national des universités (CNU) rompent l'égalité de traitement sur le territoire. Venant après des expressions de la Conférence des présidents d'université (CPU) pour supprimer la qualification, le CNU, et passer à une gestion uniquement locale des carrières, ils posent la question d'un sabotage propre à affaiblir la léaitimité du CNU.

2.4 Réforme des retraites

Le gouvernement persiste dans ses projets de casse sociale concernant les retraites. L'objectif étant de contenir les coûts des pensions (14 % du PIB) alors qu'il y aura plus de retraité.e.s, les pensions baisseront donc automatiquement. Au lieu de considérer que les retraité.e.s constituent un coût pour la société et que le montant des pensions est une variable d'ajustement, il faut reconnaître le rôle social des retraité.e.s, notamment par l'implication dans la

vie familiale, sociale, scientifique et culturelle, les associations ou les collectivités locales.

En juin, le congrès du SNESUP a dénoncé les régressions qui pourraient résulter de l'ensemble de ces mesures pour les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche – titulaires ou contractuel.le.s – et plus généralement pour toutes et tous les salarié.e.s. Il demande leur abandon.

La mise en œuvre de ce projet de retraite à points prolongerait les effets néfastes des précédentes réformes des retraites : augmentation de l'âge de départ, baisse des pensions avec l'introduction de nombreuses années de décote. Un âge légal (62 ans) resterait inscrit dans les textes mais la création d'un âge pivot (64 ans ?) imposerait à chacun.e de choisir entre partir « plus tôt » avec une petite retraite, ou plus tard avec une meilleure retraite. On est à l'opposé de la conception de la retraite comme salaire socialisé. Cette réforme pénaliserait celles et ceux qui n'ont pas de carrières complètes, et notamment les femmes. L'écart de salaire moyen est de 12 % entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, 14 % pour les professeur.e.s et maître.sse.s de conférences. Les pertes sur le montant des pensions liées à la mise en place d'une retraite par points accentueront ces inégalités. Même avec la prise en compte des primes et heures complémentaires, qui renforcerait les inégalités femmes-hommes, la pension resterait inférieure (baisse de 14 % du montant brut) à ce qu'elle aurait été même avec les conditions dégradées actuelles... De plus, la détermination de la valeur de service du point dépendrait de la masse salariale ou du salaire moyen, mais aussi des conditions économiques ou de l'espérance de vie. Ainsi, il n'y aurait aucune visibilité sur le montant de la pension et le taux de remplacement avant la liquidation des droits.

La revalorisation des pensions serait basée sur l'inflation (ce qui est déjà prévu actuellement mais peu ou pas suivi).

À cette réforme systémique par points, le SNESUP-FSU oppose un repère commun dans la fonction publique : le Code des pen-

sions. Le SNESUP-FSU rappelle son attachement à ses dispositions, cibles particulières des promoteurs d'une retraite par points, et combattra toute réforme qui aurait pour résultat une individualisation des droits.

Le SNESUP exige:

- la retraite à 60 ans pour toutes et tous ;
- un taux de remplacement de 75 % du revenu d'activité des 6 derniers mois pour une carrière complète de fonctionnaire, la prise en compte des 10 meilleures années de la carrière pour les non-titulaires;
- la suppression de la décote et de la surcote ;
- l'indexation des pensions sur les salaires.
 Le SNESUP exige la prise en compte dans les années cotisées :
- des années d'études et de thèse ;
- des périodes de post-doc en France et à l'étranger ;
- des périodes de travail à l'étranger pour tous les pays ;
- des périodes de chômage non indemnisé. Les périodes de non-titulaires doivent à nouveau être validées dans la durée de service des fonctionnaires. Il faut rétablir le droit à une bonification d'une année supplémentaire par enfant pour toutes les femmes fonctionnaires.

Des droits nouveaux, en particulier pour les aidant.e. s ou les pacsés, doivent être créés. Des moyens existent pour financer les retraites : meilleure répartition des richesses, suppression du CICE ou du CIR, rétablissement de l'ISF.

Analyse et simulations : www.snesup.fr/article/retraites-lavenir-reculons-par-michelle-lauton-et-herve-lelourec-membres-de-lacan-du-snesup-fsu-17-juin-2019.

2.5 FDE : une attaque frontale sur la question du statut des personnels

La loi impose un quota minimal de 30 % de personnels enseignants à temps partagé dans les futurs INSPÉ. Or ces collègues sont essentiellement choisis par le recteur sur conseil des inspecteurs pédagogiques de discipline (IPR). Ils échappent aux procédures traditionnelles d'élection sur dossier et audition par des jurys universitaires en fonction d'un profil de poste correspondant à des besoins identifiés. Le recrutement de ces collègues relève de commissions formelles ad hoc et le renouvellement de leur contrat dépend du bon vouloir du recteur, leur supérieur hiérarchique, non de la présidence de l'université. Les enseignants ayant de « bonnes pratiques » (qui répondent, sans aucune distanciation critique aux injonctions ministérielles successives et parfois contradictoires) sont ainsi propulsés formateur/rice.s comme si enseigner et former étaient deux métiers strictement identiques. Leur précarité ne les encourage pas à s'inscrire dans une logique de formation universitaire et professionnelle. Elles/Ils se trouvent alors en difficulté pour s'intégrer dans les équipes de master et y accomplir leur nouvelle mission. Par ricochet, le nombre d'enseignant.e.s à temps plein titulaires en ÉSPÉ est réduit car leur culture de la formation est jugée incompatible avec « l'objectif Blanquer », qui priorise l'intégration des injonctions ministérielles.

Cet aspect de la réforme est révélateur de l'orientation générale de la réforme et de la façon dont le ministère mène sa mise en œuvre : reprise en main idéologique de la FDE, fragilisation des collectifs de travail, mise à l'écart des personnels, conception « applicationniste » de la formation.

3. Regroupementrestructuration de l'enseignement supérieur et de la recherche

3.1 Où vont les universités ?

Cette question est dans la tête de tous les personnels des universités, à un moment où les attaques contre le service public s'intensifient. Les inquiétudes, les tensions, les colères qui s'expriment sont nombreuses au sein d'une communauté secouée par plus de dix ans de réformes successives qui sapent leur liberté scientifique et

pédagogique, bases de leur métier, et n'offrent pas la sérénité, le temps, et surtout les ressources nécessaires pour exercer ce métier de créativité. Que se passe-t-il dans nos universités ? Que veut explicitement le gouvernement ? Réduire la recherche publique sur une douzaine de grands établissements à sa main, transformer les autres établissements en centres de formation qui seront des collèges universitaires déconnectés de la recherche, et donc des mises à jour instantanées de la connaissance, orienter la recherche publique sur les besoins du privé qui la coupe de la recherche fondamentale, premier maillon de l'innovation de demain, de conflits d'intérêts et de mise en concurrence... Ce cap néolibéral n'est pas nouveau. Sous couvert d'expérimentation pilotée par ordonnance - la CPU milite pour sa généralisation -, les universités sont sommées de se « capitaliser » au détriment de leurs missions de service public. Avec toute la brutalité et l'urgence qui accompagnent des processus autoritaires, les personnels et leurs représentants sont exclus des lieux réels de prises de décision impliquant leur avenir. Présent sur l'ensemble du territoire, le SNESUP dispose d'une vue d'ensemble des attaques qui, derrière une grande disparité de situations, sont d'une grande cohérence.

Si l'objectif est de tout changer dans les universités, les organismes de recherche, les grandes écoles pour que plus rien ne puisse jamais changer, de mettre sous tutelle les exécutifs locaux par le biais de personnalités extérieures majoritaires, que le ministère assume le sort qu'il réserve aux universités, aux organismes de recherche, aux grandes écoles... Que le ministère ait le courage de mettre « cartes sur table » ses véritables objectifs.

Un grand établissement n'est pas une université. Une université n'est pas qu'un mot, une marque recyclable pour figurer dans les classements internationaux. Ce qui est envisagé toucherait au fondement des libertés académiques des EC, fermerait les portes de l'ESR à la jeunesse alors que les universités ont fortement contribué à la démocratisation de l'accès et à la réussite de la jeunesse tant professionnelle que personnelle, inscrirait dans les statuts des éta-

blissements la fin de la collégialité et de la démocratie universitaire, laisserait des personnalités extérieures devenir majoritaires dans les CA, et des présidents sans contre-pouvoir. À l'heure où la demande de restauration de démocratie s'exprime dans la rue, le gouvernement tente d'imposer l'inverse au milieu universitaire.

Ces mutations, dont la liste est loin d'être exhaustive, ont déjà des conséquences sur les personnels et leurs conditions de travail. Quotidiennement, ils gèrent la pénurie, sont confrontés à l'explosion de la précarité et à l'éclatement des rémunérations, effectuent des tâches technocratiques chronophages qui se multiplient, sont sommés de faire des choix cornéliens mettant en balance leurs conditions de travail avec leur temps de recherche et celui qu'ils consacrent à leurs étudiant.e.s, subissant in fine les conséquences de choix qui leur sont imposés. La dissonance qui s'installe produit une souffrance au travail sourde et palpable. Nous demandons à être entendu.e.s sur l'ave-

nir des universités, pour qu'un aménagement du territoire les mettent au centre de l'ESR dans un cadre législatif commun conforme à leurs missions, à l'indépendance, à la diversité de la recherche et à sa richesse tant en termes de développement que d'irrigations des formations dès la première année de licence.

Nous demandons au gouvernement un moratoire et un bilan concerté de l'ensemble des fusions et regroupements imposés ces dix dernières années. Ce temps d'arrêt est impérieux pour stopper ce gâchis contreproductif pour la science et tous ses acteurs, pour la jeunesse, et pour l'ensemble de la société.

3.2 Recherche

À peine 33 % des équipes de recherche peuvent travailler avec les budgets de leur tutelle, indépendamment de financements par appels à projets (AAP) qui rognent les champs de recherche.

Les laboratoires reçoivent une subvention pour charge de service public qui est affectée en premier lieu à la masse salariale des personnels titulaires, à l'hébergement des laboratoires et dans une moindre mesure à leur fonctionnement.

Ce dernier est aussi financé par les différents appels à projets. Une estimation faite par le Cneser en juin indique qu'au maximum un tiers de la recherche des laboratoires est exercée de façon indépendante de ces AAP. Cette très faible proportion de recherche indépendante des AAP est très éloignée des 80 % de financements par dotations communiqués par le MES-RI et les directions d'établissement. Surtout, les deux autres tiers des équipes sont donc tenues à l'obtention de financements dont le taux de réussite est extrêmement faible (10 %), financements par ailleurs octroyés à un nombre extrêmement réduit de champs de recherche (les dix grands défis définis par la SNR). Cette course aux grand défis contribue à l'arrêt de pans entiers de recherche alors que chacun d'entre eux sont nécessaires à préserver les conditions de vie, tant nationales que planétaires.

www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/rap-port_ministere_moi_de_prog_rech.pdf

3.2.1 La force motrice qui remodèle l'enseignement supérieur et la recherche

Rentrée après rentrée, les conséquences du tournant managérial de la politique de recherche opéré en France apparaissent de plus en plus criantes. Il s'agit ni plus ni moins de la mise sous tension de nos institutions pour faire passer la transformation des modes de gouvernance, de gestion et d'évaluation des activités de la recherche. En pratique, un flux continuel de modifications

des structures universitaires et scientifiques aboutissant au brouillage total du maillage scientifique du territoire national.

Comment ? Il s'agit d'appliquer au monde de l'enseignement supérieur et de la recherche le mode de gestion des entreprises (logique France Télécom). Dans l'ESR, cela passe par la réduction des libertés académiques, le développement de stratégies de court-termisme, à la fois par la réduction de la formation universitaire au seul objectif d'employabilité et par le renforcement du pilotage de la recherche comme la mise en place d'appels à projets et la valorisation immédiate des résultats scientifiques à des fins commerciales, alors que le but de la recherche est d'accroître le volume des connaissances en cours car elles sont un bien commun et universel. Ce type de politique induit souvent des politiques de concentration de la recherche (là aussi à contre-courant de travaux qui n'en attestent pas l'efficacité, au contraire - voir encadré), et en France le cap a été fixé lors du lancement des désormais fameux programmes d' « excellence » : « Faire émerger sur le territoire français cinq à dix pôles pluridisciplinaires d'excellence de rang mondial. » Pour sa part, le CNRS, par exemple, décline bien cette stratification de sites dans ses objectifs: « les sites majeurs », « les sites importants [...] qui se situent juste après le "top 10" » et des « sites de périmètre restreint ou des sites dans lesquels la dynamique de rapprochement n'est pas encore avérée » . Voilà

LES PROJETS DE REGROUPEMENTS (ÉTABLISSEMENTS EXPÉRIMENTAUX) IS-SUS DE L'ORDONNANCE DE 2018

Etablissements déjà créés : Institut polytechnique de Paris - Université de Paris - Université Côte d'Azur

Etablissements dont les décrets sont en attente de publication : PSL - Université polytechnique des Hauts-de-France - CY Cergy Paris Université

Etablissements susceptibles d'être créés au 1er janvier 2020 : Université de Lyon - Université Gustave-Eiffel (Marne-la-Vallée) - Université Grenoble-Alpes - Université

Paris-Saclay - Nantes Université

Etablissements en projet : Clermont-Auvergne - Université de Montpellier - Université de Lille - Université de Limoges

la panacée pour ceux qui nous gouvernent : il faut regrouper, fusionner ici, exclure, faire puis défaire là des ensembles tels ceux faits à l'image des communautés de communes (nos feues Comue ou ce qu'il en reste encore...) et maintenant expérimenter avec la dernière ordonnance... mais expérimenter quoi ? Une forme de dictature universitaire pour cinq ans puis on avisera!?

L'enjeu est de diversifier l'écosystème pour éviter l'assèchement des connaissances.

3.2.2 Les conséquences de cette course à la visibilité internationale

Au niveau général des chercheur/euse.s (comprendre chercheur/euse.s et enseignant.e.s-chercheur/euse.s): c'est la disparition de la diversité des profils de chercheur/euse.s qui est au fondement d'une recherche publique, innovante et indépendante des enjeux purement économiques, à l'inverse d'une politique de hiérarchisation et le risque de ne plus suffisamment bien renouveler les connaissances.

Au niveau spécifique des enseignant.e.s-chercheur/euse.s : c'est le métier d'enseignant.e.chercheur/euse qui est remis en cause ; les services d'enseignements sont inégaux entre les collègues qui ont la possibilité de faire de la recherche et les autres qui sont poussé.e.s à faire plus d'enseignement, alors que le statut prévoit, à juste titre, une double mission enseignement-recherche à part égale, l'un ne pouvant aller sans l'autre (voir encadré). Il faut ici insister : poursuivre dans cette voie, c'est proclamer l'irréversibilité du processus déjà en cours de séparation enseignement-recherche et, par voie de conséquence, acter la disparition pure et simple du métier d'enseignant.e.-chercheur/euse.s que la grande majorité des collègues a choisi d'embrasser. Il y aura des « enseignant.e.s » d'un côté, et des « chercheur/euse.s » de l'autre. Ceux qui seront nombreux à exercer en collège universitaire, et ceux en université de recherche qui auront la chance de côtoyer des collègues hors statut payés rubis sur l'ongle qui leur montreront ce qu'est la recherche. Il est saisissant de voir les sous-entendus ou propos parfois tenus à notre égard pour justifier les réformes en cours : récente prime PEDR pédagogique, recrutement hors statut, etc. Il est absolument nécessaire d'arrêter les traitements inégalitaires pour reconsidérer le métier.

Au niveau de la démocratie universitaire : on note une augmentation de la pression politique et économique au niveau régional ou dans de nouveaux territoires constitués. À cela s'ajoutent des injonctions visant à établir des partenariats nationaux et internationaux contraints, n'émanant pas des enseignant.e.s-chercheur/euse.s et des chercheur/euse.s. Ces dernier.ière.s sont écarté.e.s des prises de décision et sont sommé.e.s de s'adapter. Il faut impérativement faire cesser les attaques contre la démocratie universitaire et remettre de la transparence dans le monde académique.

Au niveau des enseignant.e.s-chercheur/euse.s et des usager/ère.s : qu'advient-il des collègues dont les thématiques s'avèrent finalement marginales par rapport à la stratégie d'un « top site » ? Qu'advient-il des sites non labellisés « 3º classe » , sommés de s'identifier à une thématique de recherche forte ou bien de se « secondariser » ? En outre, cette politique, dite « d'excellence », se détourne bel et bien de l'accueil du vivier

Le taux d'encadrement calculé à partir du nombre d'emplois alloués aux établissements (enseignant.e.s-chercheur/euse.s, enseignant.e.s et personnels Biatss) pour 100 étudiants est en baisse continue : 8,9 en 2018 contre 9,8 en 2013. Ce qui veut dire que la hausse des effectifs étudiants (+ 170 000) sur la même période n'a pas été compensée. Elle représente un sousfinancement, c'est-à-dire une économie structurelle de 3,2 milliards d'euros sur le programme 150 de la Mires (source : Calviac, 2019) aux dépens des personnels et des usager/ère.s.

LA PANACÉE DE LA POLITIQUE DE SITE OU COMMENT CHACUN SE VOIT FIGURER DANS LE HAUT DU CLASSEMENT!

Les investissements d'avenir prônent « cinq à dix pôles pluridisciplinaires d'excellence de rang mondial », le CNRS est, lui, sur une stratification de sites en trois classes : « les sites majeurs », « les sites importants [...] qui se situent juste après le "top " » et des « sites de périmètre restreint ou des sites dans lesquels la dynamique de rapprochement n'est pas encore avérée ». Pourtant, les effets de la concentration des financements de la recherche sont documentés et ce n'est pas la panacée. Parmi d'autres études, on peut ainsi citer les travaux de Grossetti et al. sur quelques croyances répandues sur ce qu'on appelle la géographie des activités scientifiques :

N° 1 : les activités scientifiques sont concentrées spatialement

Résultats des études empiriques : c'est exact. En 2007, 95 % des publications scientifiques étaient concentrées dans 1 257 agglomérations scientifiques et 50 % dans une centaine environ.

N° 2: la concentration s'accroît

Résultats des études empiriques : la concentration décroît.

N° 3 : il faut une « masse critique » de chercheurs dans un ensemble donné (région, ville, établissement) pour obtenir une recherche de qualité

Résultats des études empiriques : il n'y a pas d'effet de la concentration des chercheurs sur leur activité de publication scientifique. On note un peu plus de citations d'articles pour les publications issues des plus grandes villes... mais le différentiel décroît et devient de plus en plus négligeable.

N° 4 : les activités scientifiques s'internationalisent au détriment des contextes nationaux Résultats des études empiriques : les collaborations internationales s'accroissent, mais les collaborations nationales également.

d'étudiant.e.s locaux nés avec le boom démographique du début des années 2000 pour aller chasser des étudiant.e.s anglophones.

3.2.3 Conclusion

À vouloir imposer une poignée de grandes universités de recherche, la politique menée depuis plus de dix ans par les gouvernements successifs a conduit à réduire les capacités de la recherche française qui, aujourd'hui, risque de voir plus que jamais son déclin s'affirmer. Comment un véritable état-stratège peut-il se préparer à faire autant de laissés-pour-compte dans ses rangs et parmi ses usagers premiers ?

Il faut éviter d' « exfiltrer » des pans entiers de formations dans des collèges universitaires sans recherche (universités de « masses ») et ainsi menacer collègues, collègues en devenir (les étudiant.e.s qui accèdent à nos laboratoires) et thématiques de recherche. Pour cela, il faut sanctuariser un lien enseignement-recherche fort sur tout le territoire,

pour toutes les disciplines, en prônant la libre coopération et non une concurrence exacerbée, avec des moyens financiers pérennes hors des logiques par AAP. Autrement dit, le financement de la recherche doit être assuré par le ministère pour un bon fonctionnement local, et ce pour toutes les thématiques, afin d'assurer le pluralisme de notre maillage territorial.

3.2.4 Les propositions du SNESUP

- Défendre le droit effectif à la recherche pour les chercheur/euse.s et le caractère indissociable de nos missions d'enseignant.e.s-chercheur/euse.s.
- Exiger un financement récurrent à hauteur des besoins pour chaque enseignant.e-chercheur/euse et chercheur/ euse et pour les programmes de recherche qu'ils/elles souhaitent mettre en œuvre pour structurer le collectif.

- Arrêter les financements par AAP au profit des financements récurrents.
- Combler le retard français par un investissement massif dans la recherche au minimum à hauteur des 3 % du PIB fixés par l'Europe dont 1 % pour la recherche publique, sous forme de financement récurrent.
- Défendre le droit pour chaque chercheur/ euse, quel que soit son établissement d'affectation, de disposer des moyens de mener à bien ses projets de recherche.
- Lutter pour l'indépendance des personnels de la recherche, la liberté de recherche et d'expression, aujourd'hui menacées par un contrôle politique croissant de la recherche (HCERES, ANR, conseils régionaux, jurys I-Site, jurys internationaux divers).
- Défendre le droit d'appartenir au laboratoire de son choix et le droit effectif à la mobilité (mutation des enseignant.e.s-chercheur/euse.s et chercheur/euse.s, échanges de postes décidés au niveau national).
- Combattre les politiques de sites comme mode de structuration prioritaire de la recherche et de l'enseignement.
- Exiger l'arrêt des emplois précaires et combattre la précarité dans la recherche.

3.3 Quel budget de l'ESR pour 2020 ?

En l'attente du projet de loi de finances pour 2020 et sur la base des informations parcimonieuses contenues dans le tiré-à-part issu du débat d'orientation budgétaire de juillet dernier, nous pouvons espérer une progression de 0,5 milliard d'euros des crédits attribués au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI). Compte tenu des priorités affichées, « le financement du plan étudiant et du plan en faveur de l'intelligence ar-

tificielle », on peut se demander ce qui subsistera pour compenser l'augmentation prévisible du nombre d'étudiant.e.s dans les établissements à la rentrée 2020! Quant à l'augmentation des ressources propres des établissements, elle est censée reposer sur « la contribution à la vie étudiante et la hausse des droits d'inscription des extracommunautaires ». Bel exemple de cynisme institutionnel dans un contexte où les organisations syndicales étudiantes ne cessent d'alerter les pouvoirs publics sur l'augmentation du coût des études supérieures.

Le MESRI a érigé en priorité son projet de loi de programmation budgétaire qui sera adopté après le PLF. Où se situera la vérité des chiffres concernant le financement de la recherche ? Nul ne peut le dire à ce jour. Une seule certitude semble animer nos gouvernants sur ce point : il n'est pas question de remettre en cause le CIR. L'évolution globale constatée ces dernières années (voir les deux encadrés) montre l'urgence à mettre en œuvre un plan global de financement de l'ESR public qui repose sur la création d'emplois statutaires d'enseignant.e.s et d'enseignant.e.s-chercheur/euse.s.

La dépense intérieure par étudiant.e, après avoir légèrement augmenté durant les années précédentes, est revenue en 2018 à son niveau de 2007, soit environ 9 000 € en 2018, moyenne qui dissimule des écarts importants entre, par exemple, les universités et les écoles d'ingénieurs. La hausse du nombre d'étudiant.e.s (+ 187 000 inscrits à l'université entre 2010 et 2016) dans un contexte d'austérité budgétaire explique cette baisse de la dépense par étudiant.e (source : Calviac, 2019).

La comparaison de la dépense pour l'ESR en France (1,46 %), mesurée en pourcentage du PIB, montre que la France est en train de « décrocher » par rapport aux autres pays de l'OCDE, où la moyenne s'établit à 1,52 %. Cet écart correspond, pour l'année 2015, à 1,1 million d'euros et mesure la réalité du sous-financement de l'ESR public. Il doit être mis en perspective avec l'objectif d'une dépense de 2 % du PIB proposé par la Stranes.

Syndicat national de l'enseignement supérieur Fédération syndicale unitaire 78, rue du Faubourg-Saint-Denis 75010 Paris

Tél.: 01 44 79 96 10

www.snesup.fr

